



Vacances scolaires zone A

- Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre 2017
- Noël : du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018
- Hiver : du 10 au 25 février 2018
- Printemps : du 7 au 22 avril 2018
- Été : fin des classes vendredi 6 juillet 2018

Location salle des Perrelles

Pour un week-end ou deux jours consécutifs : 250 €. Consommation électrique (chauffage, éclairage) en sus, sur relevé. Caution : 1.000 €. Arrhes : 100 € non remboursables. Fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile. Renseignements et réservations en mairie. Les autres salles communales sont réservées aux activités des associations ou à des réunions de collectivités et ne peuvent pas faire l'objet de locations privées.

Location esplanade J-M Desvignes

Entre le groupe scolaire et le restaurant scolaire. Terrain + pelouse + baraque en bois avec électricité, frigos et sanitaire configu. Forfait pour une journée : 100 €. Contacter la mairie. NB : les associations communales restent prioritaires pour la réservation de l'esplanade.

Location matériels appartenant à la commune

Tables, bancs, chaises, vaisselle peuvent être loués par les particuliers.

Matériels - prix de la location	€
Table	4,00
Banc	1,00
Chaise	0,50
Tasse, couvert complet, pichet à eau, corbeille à pain, plateau (prix unitaire)	0,20
Percolateur	25,00
Une friteuse	25,00
Deux friteuses	40,00
Gaufrier	20,00

Catherine HUMBÉY - ☎ 06 10 60 91 94



Don du sang

Samedi 4 novembre 2017 à Verdun-sur-le-Doubs (salle des Fêtes) Horaires : de 8h00 à 11h30 Philippe CORNOT - ☎ 03 85 49 16 96

Objets trouvés

La mairie met à la disposition des habitants de la commune un service "objets trouvés". Dépôt et retrait en mairie aux heures d'ouverture.

Animaux bruyants, errants, dangereux

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Tous les chiens doivent circuler en laisse sur le territoire communal. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent obligatoirement être déclarés en mairie et circuler en laisse et muselés sur tout le domaine public.

Le brûlage des végétaux est désormais interdit

La commune étant équipée d'un double système de collecte (benne à déchets verts située sur l'esplanade de la salle polyvalente, déchetteries à proximité), le brûlage à l'air libre des déchets verts, même secs, issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires est désormais interdit sur tout le territoire communal.

Bricolage et jardinage bruyants (tondeuses...)

- Autorisés suivant arrêté préfectoral :
- en semaine : de 08h00 à 12h00 de 14h00 à 19h00
 - le samedi : de 09h00 à 12h00 de 15h00 à 19h00
 - le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

Nids de guêpes

Les interventions relatives aux nids d'hyménoptères (guêpes, frelons, abeilles) exigeant des achats conséquents de produits spécialisés, le conseil municipal a décidé début novembre 2016 que chaque intervention chez un particulier fera désormais l'objet d'une facturation de 50 €, recouvrée par titre de recettes de la trésorerie.



Recensement à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie au cours du mois suivant leur 16^{ème} anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents. Cette démarche faite par le jeune lui-même (et non par ses parents) est la première étape d'un véritable parcours de citoyenneté. A cette occasion, il lui sera remis une attestation à conserver scrupuleusement car elle sera demandée pour les inscriptions à divers examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. En cas de perte, s'adresser directement au bureau du service national, caserne Vaillant à Dijon.



Cartes d'identité

Depuis le 22 mars 2017, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité a été modifiée. Plus d'informations en page précédente de ce présent bulletin municipal.

Boîtes à lettres

Malgré une récente relance auprès des administrés concernés, certaines habitations ne possèdent toujours pas de boîte à lettres normalisée, facilement accessible et mentionnant clairement le nom de famille et le numéro de rue. Merci de faire le nécessaire rapidement.



Mairie

12 rue Jean-Baptiste Cautin ☎ 03 85 49 48 09 mairie.stloup-geanges@wanadoo.fr Horaires d'ouverture au public :

- lundi : fermé
- mardi : 08h30 - 12h00 15h00 - 18h00
- mercredi : 08h30 - 12h00 15h00 - 18h00
- jeudi : 08h30 - 12h00 15h00 - 18h00
- vendredi : 08h30 - 12h00 15h00 - 18h30

Groupe scolaire

☎ 03 85 49 93 56

Restaurant scolaire

☎ 03 85 49 92 23

Accueil de loisirs, garderie périscolaire

- ☎ 03 85 49 93 55 loisirs-stloup-geanges@orange.fr
- lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin à partir de 7h30, le soir jusqu'à 19h00
 - mercredi de 7h30 à 19h00

Bibliothèque

11 rue du 6 Septembre 1944 ☎ 03 85 49 97 31
 lundi : 17h00-19h00
 mercredi : 10h00-12h00 17h00-19h00
 vendredi : 17h00-19h00
 Fermée en Août. Cotisation familiale annuelle : 5,50 €. La carte d'abonnement bibliothèque de Saint Loup Géanges donne également accès à la bibliothèque de Gergy.

Agence postale communale

10 route de Beaune ☎ 03 85 96 37 20
 Ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.
 Levée du courrier à 15h30, le samedi matin à 11h30.
 Sacs jaunes à disposition (emballages recyclables).
 Lors de la fermeture du bureau de poste, vous pouvez vous adresser à celui de Verdun-sur-le-Doubs : ☎ 03 85 91 07 00

Permanences des élus

Maire et adjoints : sur rendez-vous

Permanence des conseillers départementaux

- Violaine GILLET - ☎ 03 85 35 35 82 v.gillet@cg71.fr Sur rendez-vous.
- Jean-Paul DICONNE - ☎ 03 85 91 50 47 jean-paul-diconne@nordnet.fr Sur rendez-vous.

Permanence du député

- Rémy REBEYROTTE - ☎ 03 85 79 13 30 remy.rebeyrotte@assemblee-nationale.fr 14 rue du Maréchal Leclerc 71200 Le Creusot Sur rendez-vous.

Permanences des sénateurs

- Jean-Paul EMORINE - ☎ 03 85 44 97 77 jeanpaul.emorine@wanadoo.fr 18 rue du Poirier Chanin 71240 Sennecey
- Jérôme DURAIN - ☎ 03 85 44 64 00 j.durain@senat.fr 6 place St Jean de Maizel 71100 Chalon s/S
- Marie MERCIER - ☎ 03 85 94 70 52 marie.mercier@senat.fr Les Varennes 5 rue de la Guerlande 71880 Chatenoy-le-Royal

Gendarmerie

Gendarmerie de Verdun-sur-le-Doubs ☎ 03 85 91 51 34. En cas d'urgence, composer le 17 (fixe) ou le 112 (portable).

Pompiers

C.P.I de Saint-Loup-Géanges (Centre de Première Intervention). Dans tous les cas, composer le 18 (fixe) ou le 112 (portable).

Hôpital

Beaune : ☎ 03 80 24 44 44
 Chalon : ☎ 03 85 44 66 88
 En cas d'urgence, composer le 15 (fixe) ou le 112 (portable).

Professionnels de santé sur la commune

- Médecins : M.Ch. REYBOZ et Laura FORT 4 rue Fleurant - ☎ 03 85 49 46 10
- Pharmaciens : Jean-Luc et Odile FELTIN 2 rue Fleurant - ☎ 03 85 49 42 01
- Infirmiers : cabinet 7 allée Jean Faivre ☎ 03 85 49 90 28
 - Pedro FERREIRA - ☎ 06 80 59 26 14
 - Sabrina CHAPUIS - ☎ 06 14 48 68 34
 - Nelly LEBLANC - ☎ 06 84 60 06 29

EDF - GDF

- EDF dépannage : ☎ 09 726 750 71
- GDF urgence gaz : ☎ 0800 473 333

Suez Environnement - eau potable

Service clients : ☎ 0977 408 408
 Urgence dépannage : ☎ 0977 401 126

Assistante sociale

Centre Médico-Social 4 rue des Halles 71150 Chagny Sur rendez-vous - ☎ 03 85 87 65 10

Aide-ménagère - Aide à domicile

- Bureau de la Mutualité 18 place de la Liberté 71350 Verdun. Permanences du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00, l'après-midi sur rendez-vous. ☎ 03 85 91 97 01
- Association locale ADMR ☎ 03 85 91 85 53 8 bis route de Verjux 71350 Verdun.

Portage de repas à domicile

ADMR : ☎ 07 86 67 68 94

Délégué du défenseur des droits

Maison de Justice et du Droit 5 place de l'Obélisque 71100 Chalon-sur-S. ☎ 03 85 90 87 80 - sur rendez-vous.

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale. Contacter la mairie.

Journal de Saône-et-Loire

Correspondante : Brigitte PRUDHON ☎ 03 85 49 43 04 ou 06 37 21 48 81 christian.prudhon@nordnet.fr

Déchetteries

Les particuliers de Saint-Loup-Géanges ont accès aux déchetteries du Grand Chalon dont celle d'Allerey. Horaires déchetterie d'Allerey (route de Gergy) : Du 1^{er} avril au 30 septembre (période estivale)

- lundi : 13h30-18h00
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 13h30-18h00
- samedi : 8h30-12h00 13h30-19h00

Du 1^{er} octobre au 31 mars (période hivernale)

- lundi : 13h30-17h00
- mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h30-12h00 13h30-17h00

Fermée lundi matin, vendredi, dimanche et jours fériés. Respectez les consignes de tri. NB : mise en place d'un nouveau contrôle d'accès avec carte magnétique à compter du 1^{er} janvier 2018. Renseignements : ☎ 03 85 43 37 65 www.legrandchalon.fr

Collecte des ordures ménagères

Le jeudi matin chaque semaine entre 6h00 et 13h00.

Tri sélectif - sacs jaunes

Le lundi matin tous les quinze jours entre 6h00 et 13h00. Pour les dates, consulter le calendrier Sirtom ou notre site www.saintloup-geanges.fr, page d'accueil ou rubrique "Environnement". Les rouleaux de sacs jaunes sont à retirer à l'Agence postale communale.

Containers verre, papiers, vêtements...

- Trois emplacements sont à votre disposition :
- en face de la bibliothèque : verre, papiers, vêtements et chaussures
 - bâtiment ateliers communaux : verre, papiers, vêtements et chaussures
 - esplanade salle polyvalente : verre, papiers, benne à déchets verts